

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

10

Votants :

12

*L'an deux mil vingt et un, le vendredi dix-neuf novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 novembre 2021*

**PRÉSENTS :** M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Jérôme BOUCHET, Isabelle PETITJEAN, Martial VIOLLET, Maire-Adjoint – Mmes et MM Véronique DAVID, Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Daniel RODRIGUES, Marie SIMONCINI, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mmes et MM. Olivier COTTRAY (procuration à Daniel RODRIGUES), Carl DEVOUASSOUX, Catherine INGRES, Justine PERRAUT (procuration à Marie SIMONCINI)

**Secrétaire de séance :** Mme Marie SIMONCINI

82/2021

**Objet :** Travaux de réhabilitation du bâtiment Edimontagne – consultation pour les missions de contrôle technique et de coordination santé et protection santé (SPS)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel RODRIGUES qui rappelle à l'Assemblée la nécessité d'engager deux bureaux de contrôles pour les missions de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité santé et protection de la santé, dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment Edimontagne.

Compte tenu du montant prévisionnel de ces deux missions, cette consultation a consisté en une mise en concurrence simplifiée entre trois sociétés : APAVE, BUREAU VERITAS et ALPES CONTRÔLES.

Pour la mission de contrôle technique, une société a répondu, il s'agit de la société ALPES CONTROLES.

Après analyse des dossiers, Monsieur Daniel RODRIGUES propose de retenir la société ALPES CONTROLE (ZAE des lacs 2 - 644 avenue du Môle - 74130 AYZE) qui a présenté une offre s'établissant à 4 600 € H.T., soit 5 520 € T.T.C. pour un montant estimatif des travaux de 360 000 € H.T.

Pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, deux sociétés ont répondu :

- ♦ la société APAVE avec une proposition de 4 900 € H.T.,
- ♦ la société ALPES CONTROLES avec une proposition à 3 000 € H.T.

Après analyse des dossiers, Monsieur Daniel RODRIGUES propose de retenir la société ALPES CONTROLES (ZAE des lacs 2 - 644 avenue du Môle - 74130 AYZE) qui a présenté une offre s'établissant à 3 000 € H.T., soit 3 600 € T.T.C. jugée économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Daniel RODRIGUES,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- DÉCIDE de retenir la société APAVE pour les missions de contrôle technique et de coordination sécurité et protection de la santé (SPS),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser ces opérations.

*Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 10/12/2021 et de sa publication le 10/12/2021.*

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.*

*Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.*

Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.